



Envoyé en préfecture le 18/12/2012
Recu en préfecture le 18/12/2012
Affiché le

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2012**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

AFFAIRE N° 09

**Demande d'emprunts pour le financement du programme
d'investissement en eau et assainissement**

L'an deux mille douze, le mercredi douze décembre à seize heures, régulièrement convoqués le six décembre, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud se sont réunis en salle de réunion du conseil, sous la Présidence de Monsieur Didier ROBERT, Président.

NOTA

Le Président certifie que le nombre de conseillers en exercice est de : 44

Présents : 24
Représentés : 6
Absents : 14

ETAIENT PRESENTS – TITULAIRES

Rose Méry ETHEVE- Anathalie FUMA- Eulalie GOULJIAR- Allain GRONDIN- Isabelle GROSSET-PARIS— Annie Marguerite HOARAU -Rose Gilberte LAURET - Liliane LEBON- Patrick LEBRETON- Marie Andrée LEJOYEUX- Harry Claude MOREL- Paulet PAYET- Jacky PAYET- Stéphane PAYET -Edy PAYET - Gilbert RIVIERE- Guy RIVIERE – Olivier RIVIERE - Didier ROBERT -Nadège SCHNEEBERGER- Guy SORRES - Josian SOUBAYA SOUNDROM

ETAIENT PRESENTS – SUPPLEANTS

Yoland LEVENEUR suppléant de Marc ERAPA – Jean Philippe METRO suppléant de Michel GERARD

ABSENTS

Jocelyne BATIFOULIER - Marie Paule AMILY MUSSARD -José CADET -Josette CHANG KUW - Marie Josée GINET -JeanPierre GEORGER-Blanche Reine JAVELLE -Jean Michel LEBON- Nadhira LOCATE - Clarita TURPIN - Béatrice MOREL - Harry MUSSARD - Axel VIENNE - Bachil VALY

ABSENTS-PROCURATION

Blanche LEBRETON donne procuration à Liliane LEBON- Jean Marie GRONDIN donne procuration à Marie Andrée LEJOYEUX - Henri-Claude HUET donne procuration à Harry Claude MOREL - Roland Joseph K'BIDI donne procuration à Josian SOUBAYA SOUNDROM - Nazir Ahmad PATEL donne procuration à Edy PAYET - Nicole PERETTI donne procuration à Paulet PAYET

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Mademoiselle Marie Eulalie GOULJIAR a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.





COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SUD (CASUD)

Entre-Deux – Saint-Joseph – Saint-Philippe – Le Tampon

Conseil Communautaire

Séance du mercredi 12 décembre 2012 à 16H00

AFFAIRE N°09

Demande d'emprunts pour le financement du programme d'investissements en eau et assainissement

Note de synthèse

Vu la délibération du 30 novembre 2011 approuvant le PPI sur l'eau modifiée par le conseil communautaire de ce jour

Vu la délibération du 24 février 2012 donnant délégation au Président en matière d'emprunt, de réaménagement de la dette, d'instruments de couverture du risque financier et de gestion de trésorerie pour l'exercice 2012.

Considérant le contexte financier difficile qui nécessite l'anticipation des besoins en matière de prêts en vue de mener des campagnes d'emprunts auprès des établissements bancaires dans les meilleurs délais.

Considérant les plans de financement des projets faisant appel à toutes les possibilités de subventionnement.

Considérant les capacités d'emprunt figurant dans les prospectives de la CASUD

Le Président informe les conseillers qu'il a demandé à la direction de ses services d'entamer les démarches pour aboutir à la contractualisation d'une enveloppe d'emprunts avec les différents organismes financiers au plus tôt.

Depuis plusieurs mois, la CASUD s'est donc rapprochée en particulier de la CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS et de l'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT qui financent à des taux bonifiés les projets relatifs à l'eau et l'assainissement.

Ces 2 établissements bancaires se sont montrés intéressés par notre PPI. sur l'eau et l'assainissement

qui entrent dans leurs champs d'intervention.

Nous avons aussi transmis les éléments financiers de la CASUD à des fins d'analyse et le constat de notre bonne santé financière nous a permis de poursuivre notre collaboration à des fins de contractualisation.

Les montants prévisionnels d'emprunts sur la période 2013-2015 sont récapitulés par budget dans les tableaux suivants :

- 36 projets au budget de l'EAU pour un total de 45 325 346 €

	TOTAL H.T.
SUBVENTIONS	7 398 172 €
AUTOFIN. CASUD	3 607 028 €
EMPRUNT	34 320 145 €
TOTAL H.T. BRUT	45 325 346 €

- 11 projets au budget de l'ASSAINISSEMENT pour un total de 25 693 535 €

	TOTAL H.T.
SUBVENTIONS	8 975 893 €
AUTOFIN. CASUD	1 091 590 €
EMPRUNT	15 626 051 €
TOTAL H.T. BRUT	25 693 535 €

Un certain nombre de projets ont reçu un avis technique favorable de la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, ce qui était un préalable à notre demande auprès de la C.D.C.

De manière générale, la C.D.C. pourrait financer jusqu'à 50% du besoin d'emprunt, soit 17,2 M€ sur le budget de l'eau et 7,8 M € sur le budget de l'assainissement.

L'A.F.D. pourrait venir en complément de financement, mais il resterait à rechercher d'autres établissements bancaires intéressés à participer avec la CASUD au développement de nos communes et du Sud de notre île.

Aussi, le Président propose de faire toutes les démarches pour « sécuriser », autant que faire se peut, un volume d'emprunts contractualisés, si possible grâce à des protocoles sur au moins 2 ans.

Le Président demande donc à l'assemblée de l'autoriser à entreprendre toutes les demandes de prêts dont les modalités feront l'objet, chaque année, d'une délibération et d'informations au conseil

communautaire particulières, notamment en matière de délégation.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- ^ D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à entreprendre les démarches nécessaires pour négocier le financement du P.P.I. en partie par l'emprunt, et si possible grâce à des protocoles pluriannuels avec la CDC et l'AFD, et tous autres établissements financiers.
- ^ D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- ^ D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à entreprendre les démarches nécessaires pour négocier le financement du P.P.I. en partie par l'emprunt, et si possible grâce à des protocoles pluriannuels avec la CDC et l'AFD, et tous autres établissements financiers.
- ^ D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Président et par délégation

Le 2ème Vice-Président



Olivier RIVIERE

